

Corine MAITTE (1)

Le XIX<sup>e</sup> siècle a valorisé les inventeurs comme de nouveaux héros des temps modernes et de ses industries conquérantes. Il en a fait des génies, appliquant souvent à leurs figures les traits dessinés à partir de la Renaissance aux artistes, catégorie en devenir qui voulait se détacher de celle des « artisans mécaniques ». L'histoire des sciences, des techniques et de l'art ont montré tout ce que ces constructions avaient d'idéologiques, éléments constitutifs de l'édification d'une mythologie moderne. Étudier de façon isolée la figure de Bernard Perrot risque de faire courir le même travers, déjà présent dans certaines notices biographiques du XIX<sup>e</sup> siècle : construire la figure d'un inventeur de génie, quelque peu malmené par la dépossession finale de l'une de ses plus fameuses « inventions », le coulage des glaces. Pour sortir du mythe, il faut remettre Bernard Perrot en ses contextes multiples, pour saisir non pas le génie d'exception, mais le « cas limite » qu'il représente. Or, deux grands faits historiques ont rendu possible un cas tel que celui de Perrotto : les migrations organisées par la communauté d'Altare depuis le XV<sup>e</sup> siècle et la pratique changeante des privilèges, deux sujets largement traités dans *Les chemins de verre* (2). La recherche entreprise dans les archives paroissiales d'Altare pour l'exposition d'Orléans a permis de voir le personnage se dédoubler : il est au moins trois Bernardo Perrotto, nés à Altare et vivant de façon contemporaine... Au moins deux se sont rendus en France et ont travaillé à Nevers. Lequel est « le bon » ? Le travail de l'historien se meut souvent en quête du fil brisé d'Ariane.

### Les Perrotto en migration

Dès le départ de l'installation nivernaise, se trouvent solidement alliées quelques unes des grandes familles de verriers altarais : Saroldo, Ponte, Bertoluzzi et Ferro. Les liens de famille renforcent cette société puisque Saroldo et Ponte sont beaux-frères. Dès le départ, des Perrotto travaillent à Nevers, notamment un certain Battista, présent dans les actes dès 1587. De plus, l'un des frères Saroldo, Vincenzo, est marié à Caterina Perrotto. Ces liens vont être renforcés en 1597, quand Léonie, fille de Jacques et de Marguerite Sarode, se marie à Nevers à Vincenzo Perrotto, dont les cousins germains, Fralimondo et Francesco Ponte, l'assistent lors du contrat de mariage. Le Bernardo Perrotto qui arrive en France en 1647 suit donc les chemins connus de ses prédécesseurs.

Mais qui est-il au juste ? L'affaire ici se corse. En effet, les registres paroissiaux d'Altare ne sont conservés de façon lacunaire qu'à partir de 1593 pour les registres de mariages, 1613 pour ceux de baptêmes. Ils ont la caractéristique de ne jamais indiquer les professions, d'omettre par moment les filiations des mariés, d'être par endroits en très mauvais état. De plus, la coutume locale veut que souvent un petit-fils, fréquemment le premier mais pas toujours, porte le nom de son grand-père : des cousins sont donc très facilement homonymes (3). De fait, il existe au moins trois Bernardo/Bernardino Perrotto ayant vécu de façon contemporaine au XVII<sup>e</sup> siècle : l'un est né à une date indéterminée de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, fils de Gio Antonio, il s'est marié en 1618 à Bernardina de Gio Antonio Sappa (autre famille verrière). Le deuxième, né le 27 juin 1619, est fils de Francesco fils de Tommaso et de Biancafiore, fille de Francesco Saroldo. Il est donc l'oncle du troisième, né le 29 février 1640 de Tommasino fils de Francesco et de Tonetta (ou Antonetta), fille de Fralimondo Ponte, mariés depuis 1636. Chacun ont eu de nombreux frères et sœurs.

Quel est celui qui s'installe à Orléans ? C'est le troisième, Bernardo fils de Tommaso et Tonetta, petit-fils de Francesco et Biancafiore, ainsi qu'il le dit lui-même en 1706 dans le Mémoire justificatif de sa noblesse (4). Mais il est alors bien sûr impossible que ce soit le même qui ait stipulé un contrat à Altare en août 1646 avec Giovanni Castellano afin de reprendre la verrerie de Nevers laissée vacante par le décès sans enfants de Horace Ponte et la dissolution de la société formée entre Giovanni Babino, Gio Antonio Massari, Ambrogio Travetto, qui était censée la gérer depuis 1626 (5).

Qui est ce premier Bernardo Perrotto, associé de Giovanni Castellano, son parent, qui vient à Nevers en 1647 et renouvelle la société avec Castellano en 1651 ? Il ne peut s'agir que du plus âgé des trois Bernardo Perrotto, fils de Gio Antonio, puisque le second candidat, Bernardo de Francesco, né en 1619, est décédé dès 1638 (6). D'ailleurs, dans un acte notarié de 1652, Tommaso de feu Gio Antonio Perrotto promet de rembourser ses dettes dans la maison de son frère à Nevers (7). D'autre part, les liens entre les deux familles de Giovanni Castellano et de ce Bernardino Perrotto se renforcent justement en 1647 lorsque la femme de Bernardino, Bernardina, est marraine du

3.- Cette partie de la recherche est fondée sur le dépouillement des archives paroissiales de Altare (APA).

4.- Archives départementales du Loiret, C.16.

5.- Archivio di Stato di Savona (ASS), notaire Rolando, 1/8/1646.

6.- APA, registro morti, 8/12/1638, s.n.

7.- ASS, not. Pertica, 5 décembre 1652. La maison de Bernardo se trouve à Nevers, lieu-dit « Il Borise ».

1.- Laboratoire ACP, université de Paris-Est Marne-la-Vallée

2.- Corine Maitte, *Les chemins de verre. Les migrations des verriers d'Altare et de Venise (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2009.

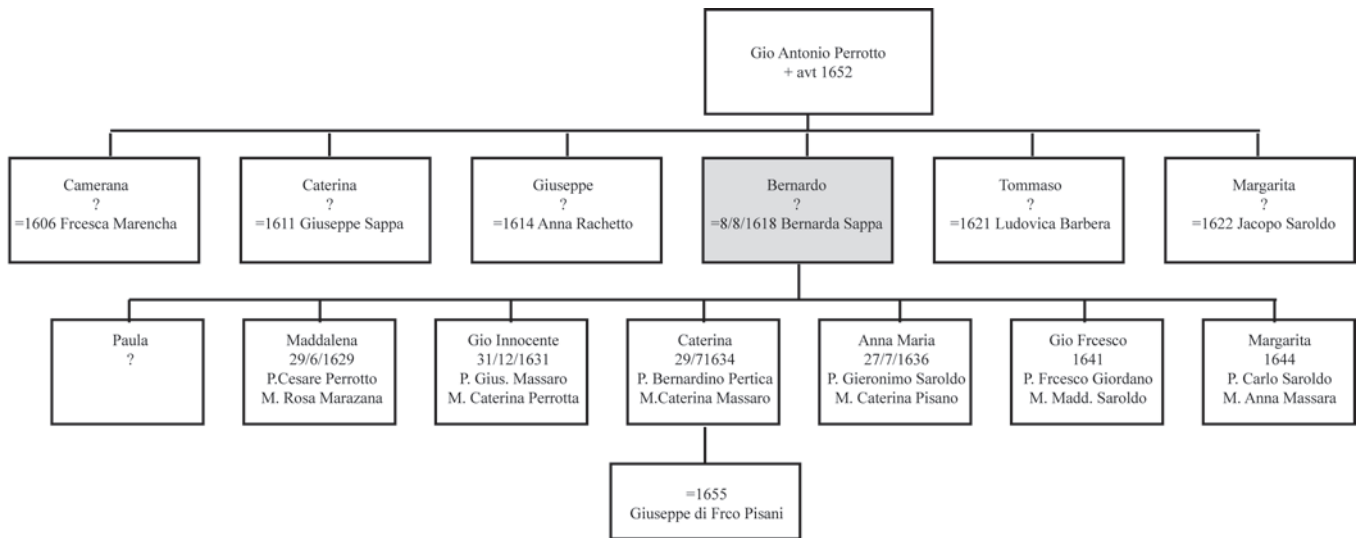


Fig. 1.- Le premier Bernardo Perrotto. Elaboration C. Maitte.

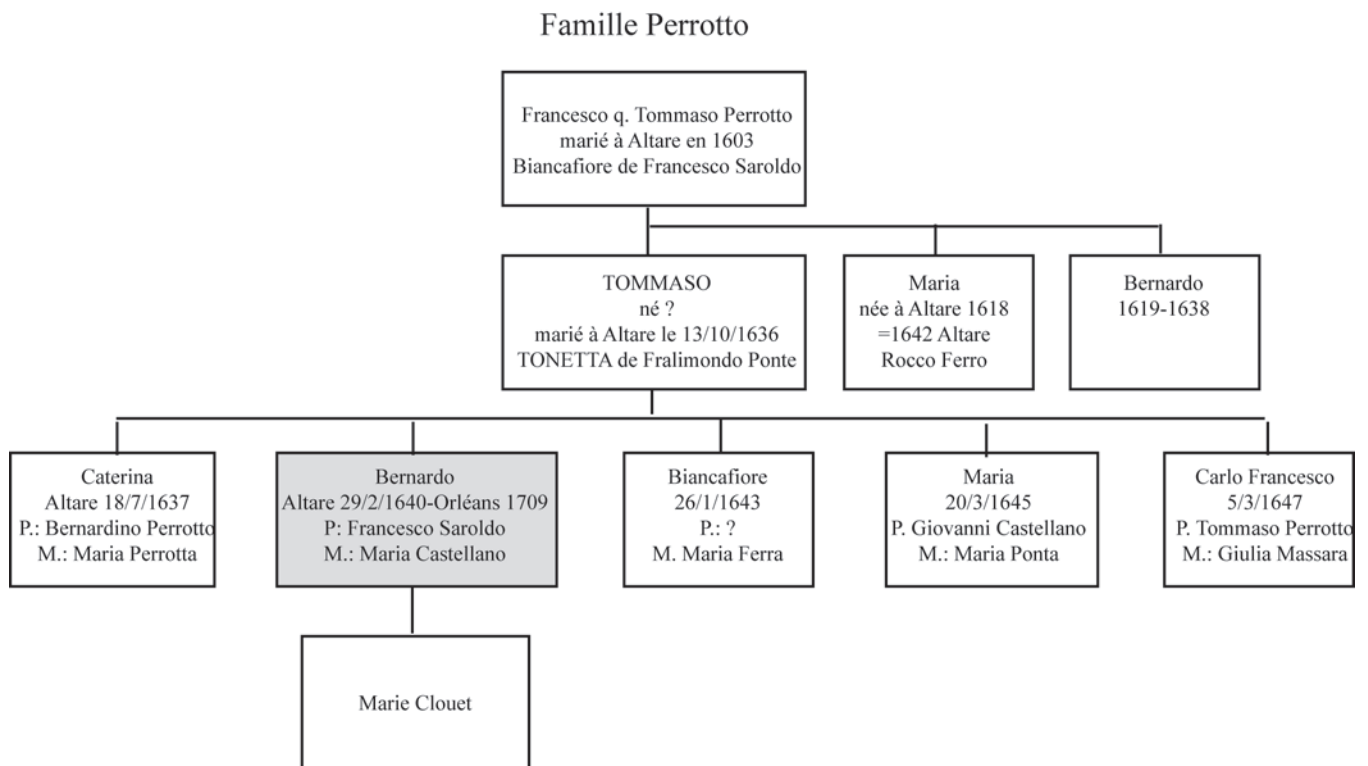


Fig. 2.- Bernardo Perrotto, maître de la verrerie d'Orléans. Elaboration C. Maitte.

dernier fils né à Altare de Giovanni Castellano et Maria Ponte, Francesco Michele. Enfin, pour se lancer dans une telle aventure, il faut avoir une assise que possède sans doute Bernardino, consul de l'art du verre dès 1621. Il a sans doute déjà aussi une expérience de travail hors d'Altare : en effet, bien que marié en 1618, on ne trouve aucune trace d'enfant du couple à Altare avant 1629, ni d'ailleurs aucune trace de Bernardino ou de sa femme dans les archives paroissiales entre 1619 et 1629. On peut donc penser que Bernardino repart travailler à l'étranger lors de son association avec Giovanni. De fait, les registres n'enregistrent plus de traces de Bernardino après 1644, date de la dernière naissance connue d'un de ses enfants, et 1656, où l'on retrouve un Bernardino Perrotto parrain (mais il est vrai que rien alors ne permet de choisir entre les deux candidats potentiels !) (8).

La fin de ce Bernardino reste incertaine : si sa femme, Bernardina, meurt à Altare en 1667, pas de trace du décès de son mari dans les registres d'Altare, ni dans ceux de Nevers. Le mystère demeure. Une des hypothèses pourrait être qu'il décède entre 1656 et 1658, ce qui expliquerait pourquoi Giovanni Castellano marie si vite sa fille Marie qui n'a que dix-sept ans en 1658 : il s'assure avec son nouveau gendre un appui indispensable à la gestion et au travail de l'entreprise alors que son seul fils survivant, Michele, est âgé de seulement treize ans. De fait, Marc de Bormiol est contraint, par son contrat de mariage, à travailler six ans dans la verrerie (9).

#### **Les atouts du jeune Bernardo**

Le jeune homme qui vient à Nevers au début des années 1660 est dans une toute autre situation : il est bien le neveu de Giovanni Castellano, mais par les femmes, puisque sa mère, Tonneta de Fralimondo Ponte, et la femme de Giovanni, Maria de Fralimondo Ponte, sont sœurs. D'ailleurs, en 1645, le couple Castellano est parrain et marraine de Marie, fille de Tommaso et de Tonetta, sœur de Bernardo. Les relations entre ces branches des familles sont elles aussi anciennes dans la mesure où Biancafiore, fille de Francesco Saroldo, femme de Francesco Perrotto (et future grand-mère de ce Bernardo) est aussi la marraine de Giovanni Castellano, né en 1603. Ce sont d'ailleurs les relations de la famille de sa femme avec Nevers qui poussent sans doute Giovanni à tenter la reprise de la verrerie. Il est donc normal qu'il y accueille ce neveu, qui y travaille sans aucun doute de 1666 à 1668, mais qui n'a par contre aucune chance de s'y établir étant donné que le gendre et le fils de Giovanni y sont solidement installés. Pour voler de ses propres ailes, il lui faut de l'argent, ce que va lui assurer le contrat qu'il signe en 1666 avec Marie de La Haye Saint-Hilaire marquise du Plessis-au-Chat et Dominique de Mede baron de Sainte-Colombe, récemment découvert par Alain Bouthier (10). Ce faisant, Bernardo reprend une tendance ancienne des Altarais à s'associer avec les détenteurs de capitaux et de rela-

tions des pays et des villes où ils désirent s'installer (11). Il lui faut parfaire son expérience, essentiellement à Nevers, peut-être à Liège, et sans doute aidé des fameux « secrets » que sont censés lui avoir révélés ses associés de 1666. Il doit enfin s'assurer des protections que vont lui procurer son oncle Castellano, obligé de Colbert, et son installation sur les terres du duc d'Orléans, dont il devient le verrier privilégié. Mais si ce jeune homme suit les chemins bien tracés par ses parents et alliés d'Altare, il va par contre innover, ou être poussé à innover, dans la revendication de ses inventions qu'il va protéger par des demandes de privilèges.

#### **Faire valoir les inventions grâce aux privilèges (12)**

Les verriers italiens migrants dans les différents pays européens au XVI<sup>e</sup> siècle ont tous sollicité des princes des privilèges : le plus souvent des privilèges d'exploitation qui leur conféraient un monopole de production et parfois de commercialisation de leurs produits sur le territoire concerné. Dès 1533, les verriers altarais installés en France ont choisi une autre voie et demandé à jouir des privilèges concédés par les rois de France, peut-être au XV<sup>e</sup> siècle, à coup sûr par François 1<sup>er</sup> en 1523, aux gentilshommes verriers du royaume. D'une nature tout à fait distincte des premiers, ces privilèges les exonèrent de toutes taxes sur les matières premières, les hommes et les produits, autant d'avantages dont les verriers savaient très bien estimer le prix. Mais surtout, la jouissance de ces privilèges leur reconnaît *de facto* la qualité de noble, puisqu'elle est réservée aux seuls gentilshommes verriers. Or, ni à Venise, ni à Altare, ni nulle part ailleurs en Italie, les verriers n'étaient considérés comme nobles. Ils le deviennent en France ! Ces avantages cumulés expliquent la longue série d'enregistrements effectués par les verriers altarais, et ce jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle (13). Si Bernardo s'en prévaut également, son attitude constitue une véritable exception dans le milieu des verriers altarais car, pour obtenir des privilèges exclusifs, il met en avant une pratique dont aucun jusque là ne s'est vanté : l'invention.

La plupart des privilèges que Bernardo demande et reçoit sont des revendications d'inventions individuelles, depuis celui de 1666 (le « secret d'un feu ardent sans fumée »), jusqu'à celui de 1688 par lequel il dit avoir « inventé un moyen inconnu jusques à présent de couler le cristal en tables, comme on fait les métaux, luy donnant telle couleur que l'on veut », en passant par celui de 1668 : « deux beaux et rares secrets qui pourroient être aussi utiles que curieux, à savoir celui de teindre le verre en couleur rouge transparente intérieurement et dans sa substance, l'autre est de faire un riche émail sur des carreaux et des collones de cuivre ou autres formes, qu'il voudra leur donner de toutes sortes de couleurs et figures » (14). Ces privilèges sont symptomatiques d'une rupture affirmée avec le savoir-faire commun du groupe et caractérisent une revendication

---

8.- Sa femme est présente à Altare au moins en 1651 (et lors de son décès bien sûr), ses filles Anna, Paula et Caterina sont plusieurs fois marraines entre 1650 et 1655.

9.- Archives départementales de la Nièvre, 1 E 87, famille Bormiol, contrat du 3/9/1658.

10.- Colloque Innovations verrières et leur devenir, Nancy mars 2009, à paraître.

---

11.- Maitte, Les chemins..., *op. cit.*, chap. 4.

12.- Maitte, *id.*, chap. 7.

13.- ADN, 1 E 87.

14.- C. Maitte, « Les secrets de verre : Bernard Perrot entre publicité de l'invention et production industrielle, second XVII<sup>e</sup> siècle » in Artisans, industrie, nouvelles révolutions du Moyen âge à nos jours, *Cahiers d'histoire et de philosophie des sciences*, n° 52, SFHST-ENS éditions, 2004, p. 341-353.

individuelle de l'invention. Cela est peut-être autant une construction de Perrot et de certains secteurs du gouvernement monarchique qu'une «réalité» de l'invention, comme tendraient à le montrer les termes du contrat de 1666 qui indique que des « secrets » ont été confiés à Perrotto. Il est fort possible que les relations entretenues par Perrot avec le milieu orléanais, mises à jour par Christian de Valence, soit à l'origine de cette démarche de revendication de l'invention, à moins que ses directs associés dans le contrat de 1666 ne lui aient soufflé les termes d'une procédure peu utilisée par les Altarais de France (15). En tout état de cause, il est impossible de faire de lui un « inventeur » isolé : il est le produit de la longue histoire de verre à l'italienne, lui-même issu de traditions et de techniques verrières distinctes, qui sont rentrées en contact, au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, avec les pratiques et les techniques des nombreux verriers rencontrés lors de leurs migrations (16).

Cela n'empêche d'ailleurs pas Perrotto d'obtenir une exclusivité de production pour la ville d'Orléans en 1671, contre la tentative du vénitien Mazzolao de venir le concurrencer sur ses terres. Ainsi obtient-il de faire en exclusivité pendant vingt ans toutes sortes de verres, et pas seulement ceux pour lequel il a proclamé avoir inventé de nouveaux procédés (17). Il cumule ce privilège avec celui dont son oncle Castellano lui a fait bénéficier et qui leur permet de commercer en exclusivité le long de la Loire. Il n'oublie pas non plus de revendiquer les exemptions traditionnelles des verriers qui lui sont aussi formellement reconnues en 1671 par le Duc d'Orléans (18) : il joue bien sur tous les aspects possibles des privilèges pour développer son entreprise et sa notoriété sociale. Notoriété qu'il va défendre une première fois contre la tentative de « faire payer les étrangers » en 1697, et surtout noblesse qu'il va devoir prouver en 1706.

Reste un dernier point à évoquer pour comprendre à la fois l'originalité et la banalité du comportement de Bernardo Perrot : son mariage et la succession de son entreprise.

### Transmettre

On ne trouve trace à Altare d'un mariage de Bernardo Perrotto de Tommaso. Jusqu'à preuve de documents contraires, Marie Clouet, de quinze ans son aînée, semble avoir été sa seule et unique épouse. Le lieu du mariage, Liège, est un autre grand lieu de mobilités des verriers d'Altare (19). Qu'y faisait Marie Clouet ? Une chose est certaine : la mariée était française. Cela mérite d'être replacé dans les comportements d'ensemble de ses compatriotes, tant la question du mariage exogène ou endogame a de signification sociale. Son oncle Giovanni par exemple, tout comme le premier Bernardo Perrotto, se sont mariés à Altare, selon une logique endogame qui fait des milieux migrants des communautés relativement fermées.

Souvent la deuxième, voire la troisième génération, y obéissent encore, même si c'est alors généralement parmi les fils et les filles immigrés ou nés en France d'Altarais que le choix se fait. Bernardo aurait-il encore une fois rompu avec certaines habitudes de son groupe ? En fait non, car il est une troisième pratique, fort ancienne également, qui veut que ceux qui se destinent à rester en terre étrangère peuvent se marier avec des demoiselles du lieu, dans le but évident de développer des liens avec les familles du pays : notoriété, relations, éventuellement capitaux, sont la rançon attendue de ces mariages exogènes qui n'entravent pas forcément la transmission des entreprises au sein du milieu altarais, comme le montre d'ailleurs fort bien le cas même de Bernard Perrot.

En effet, si des enfants sont nés du mariage, point de problème à priori : ce sont eux qui héritent, en général après avoir été mariés à des descendants d'Altarais. Ainsi, le cercle s'est agrandi, mais la communauté peut rester soudée. Le problème principal peut survenir lorsqu'un tel couple est sans enfant et qu'une veuve étrangère risque donc d'hériter de l'entreprise. Celle-ci est alors susceptible d'échapper aux réseaux altarais, a fortiori si la veuve se remarie à un non altarais. Cela voudrait dire perdre un maillon dans le réseau migratoire et a parfois entraîné des conflits. C'est ce qui risquait de se passer à Orléans, dès lors que le couple Bernardo-Marie est resté sans enfants (et avait dès le départ bien peu de probabilité d'en avoir, étant donné l'âge de Marie). Pour que la logique communautaire de transmission des entreprises ne heurte pas visiblement la logique héréditaire, il faut organiser de façon cohérente le mariage des collatéraux, ce qu'a manifestement fait, ou contribué à faire, Bernardo. L'amour a certes ses secrets, mais il peut difficilement relever du hasard que deux nièces de Marie Clouet aient été mariées à des Altarais de la proche parenté de Bernardo, Jean (ou Jean-Baptiste) Perrot et François Vincent Ponte. Ainsi, malgré les querelles, il pouvait espérer que la verrerie reste dans le giron communautaire : Bernard Perrot, tout français qu'il était devenu depuis longtemps, n'en avait pas perdu le sens de ses obligations envers ses parents, si ce n'est la communauté d'Altare.

---

15.- Maitte, art. cit., 2004.

16.- Maitte, *Les chemins...*, op. cit., chap. 7.

17.- Bibliothèque Chambre Députés, Mss 1516, fol. 35, Cuissard, 1897 (1981), p. 248, Bondonio, 1932.

18.- Idem.

19.- Recherches de Genverre.